

Ruhengeri. le 4/4/1962.-
N° 660/Pop

Objet :
Résidence
MOLENS, Pascal

A Monsieur le Consul Général de Belgique
à

SHANGUGU.-

Monsieur le Consul Général,

Me référant à votre lettre n°SG/728/DOSS.
8.1829 du 28 mars 1962, dont objet émargé, j'ai l'honneur de
porter à votre connaissance que Monsieur MOLENS Pascal est
inconnu en Préfecture de Ruhengeri.-

Les registres de la population non autochtone
(de 1932 à ce jour) ainsi que les registres d'immatriculation
ne portent aucune trace de séjour de l'intéressé.-

J'ai de même fait compiler en vain, les registres
du poste frontière de Cyanika.-

Veillez agréer, Monsieur le Consul Général,
l'assurance de ma considération distinguée.-

Le Préfet de Ruhengeri

NKIKO.P.-





Shangugu, le 28 mars 1962

CONSULAT GÉNÉRAL
DE
BELGIQUE

S.G./728/DOSS. 8.I829

Monsieur le Préfet

à RUHENGRI

823	Pop.
	3/4/62
	C.P.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir si Monsieur Molens Pascal habite toujours dans le territoire de Ruhengeri.

Dans l'affirmative, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer son adresse exacte (N° de la boîte postale)

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Ed. HENSENNE

Fonctionnaire gérant le Consulat Général
de Belgique